

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Procès-verbal

Date de la convocation : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 5 juin 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de F. BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (30) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, S. HILLION, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, E. PIRET, N. ROUSSELOT, T. TOTO-ZARASOA, A. BIDAULT, P. CORNICHE, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (3) : T. FELIX, H. KERIVEL, N. RAOULT

PROCURATIONS DE VOTE (2) : T. FELIX (S. HILLION), H. KERIVEL (E. DELPY)

M. DELASSUE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le secrétaire est désigné, le Maire ouvre la séance.

Mis aux voix, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 6 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

LE MAIRE :

➤ INFORMATIONS

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-76	DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026	MAIRE
26-77	DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)	MAIRE
26-78	DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)	MAIRE

26-79	DESIGNATION D'UNE REPRESENTANTE A L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE RENNAISE (AUDIAR)	MAIRE
--------------	--	--------------

COMMANDE PUBLIQUE :

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-80	FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS – ADHÉSION AU DISPOSITIF « ELEC 2028 » DE L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHAT PUBLIC (UGAP) – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION	A. AMAR

PATRIMOINE BÂTI- INFRASTRUCTURES :

➤ INFRASTRUCTURES

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-81	RESTRUCTURATION DU PRIEURÉ : APPROBATION DU PROJET ET DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	S. ROUILLARD

RESSOURCES HUMAINES :

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-82	CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE CCAS, ETABLISSEMENT PUBLIC RATTACHE	A. AMAR
26-83	COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) LOCAL COMMUN ET DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITION DE TRAVAIL	A. AMAR
26-84	CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE BETTON EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT ET SERVICES ASSOCIÉS AU BÉNÉFICE DES AGENTS MUNICIPAUX ET DE CEUX DU C.C.A.S.	A. AMAR

INFORMATIONS

- DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER N'AYANT PAS DONNÉ LIEU À PRÉEMPTION
- DÉCISIONS DU MAIRE AU TITRE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T
- POINT SUR LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS (V. FRABOT)
- REMERCIEMENTS

François BROCHAIN

Alors, il est 19h. Je vous propose de commencer ce Conseil municipal. Merci.

Juste par un petit propos d'ouverture, pour vous remercier de cette présence à cette séance du Conseil municipal qui se tient aujourd'hui, vendredi, donc un jour et un horaire inhabituels. Cette réunion présente en effet un caractère particulier. Elle répond à une convocation nationale par décret du ministre de l'Intérieur, lié à la préparation des élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre prochain. En effet, la moitié des sièges du Sénat sera renouvelée en 2026. Cette élection se déroule en deux temps.

Ce soir, 5 juin 2026, a lieu la désignation des délégués des Conseils municipaux qui composeront la majeure partie, 95 %, du collège électoral appelé à élire 178 sénateurs et sénatrices le 27 septembre prochain. Ces élections concernent les sièges de la série 2, c'est-à-dire les départements numérotés de 1 à 36, ainsi que le Bas-Rhin, donc le département 67, et le Territoire de Belfort, département 90, ainsi que les départements et collectivités d'outre-mer. Cette procédure peut sembler technique, mais elle constitue un moment important de notre vie démocratique. Les communes y occupent une place essentielle puisque les élus locaux participent à l'élection des sénateurs qui représentent, présentent les collectivités territoriales au Parlement. À travers cette désignation, notre commune prend pleinement sa part au fonctionnement de nos institutions républicaines.

La séance de ce soir a donc pour objet principal de procéder à cette élection dans les conditions prévues par le Code électoral. Il s'agit d'une responsabilité qui nous est confiée en tant qu'élus municipaux et que nous exercerons comme toujours avec sérieux, respect et sens de l'intérêt général. Pour rappel, le vote du dimanche 27 septembre 2026 est obligatoire pour les grands électeurs et la non-participation à ce vote, sans motif légitime, entraîne une amende de 100 euros. Donc, je vous remercie à nouveau de votre présence et je vous propose à présent d'ouvrir officiellement la séance et d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

On va commencer par nommer un secrétaire de séance ou une secrétaire de séance, Mme Delassue, est-ce que vous êtes... D'accord, très bien, merci.

Et je vais procéder à l'appel : M. Amine AMAR, M. Alain BIDAULT, M. François BROCHAIN, présent, Mme Frédérique CABEDOCE, Mme Charline CACHEUX, Mme Sarah CHERIF, M. Philippe CORNICHER, M. Éric DELPY, Mme Amélie DEWAS, M. Patrick DOUDARD, Mme Céline DUBOST, M. Théo FELIX a donné pouvoir à Mme Sylvaine HILLION, Mme Virginie FRABOT, M. Antoine GORCE, Mme Sylvaine HILLION, M. Nicolas JAOUEN, M. Gilles JOSSELIN, M. Hervé KERIVEL a donné pouvoir à M. Éric DELPY, Mme Soizic LABOUX-MORIN, Mme Stéphanie LAPIE, M. Olivier LE MOIGN, Mme Karine LEPINOIT-LEFRENE, M. Jean-Yves LOURY, M. Frédéric MIGNON, Mme Cécile MORIN-SAUVEE, M. Pierre NAVELLOU, Mme Magali PARAIRE, M. Éric PIRET, Mme Nathalie RAOULT est absente, Mme Soazig ROUILLARD, Mme Nathalie ROUSSELOT et M. Tiaray TOTO-ZARASOA.

Merci.

Donc, nous allons commencer par adopter le PV de la séance précédente. Y a-t-il des remarques sur ce PV ? Non, je le sou mets au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-76	DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026	MAIRE

François BROCHAIN

Et donc, je commence par la première délibération. La délibération 26-76 qui concerne la désignation des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre.

Dans la perspective de l'organisation des élections du 27 septembre en Ile-et-Vilaine, il revient au Conseil municipal de la commune de BETTON de désigner ses délégués et leurs suppléants. Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, l'ensemble des conseillers municipaux sont délégués de droit, il n'est donc procédé qu'à l'attribution des sièges de suppléants. Donc, vous connaissez, les élus du conseil municipal, ce n'est pas la peine que je relise les 33 noms.

Le Conseil municipal de la commune de BETTON étant composée de 33 conseillers municipaux, le nombre de délégués suppléants est fixé à 9. Les suppléants sont élus suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, et l'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation. Le bureau électoral est composé par M. le Maire, président, des deux membres les plus jeunes et des deux membres les plus âgés du Conseil municipal. Il s'agit donc de François BROCHAIN, Maire, de Patrick DOUDARD et Jean-Yves LOURY, de Virginie FRABOT et Charline CACHEUX.

Une liste commune a été déposée par les groupes « Betton pour vous, avec vous », et « Betton Écologiste et Sociale », avec les noms de M. Bruno ROHON, de Mme Laurence BESSERVE, M. Thierry FAUCHOUX, Mme Sabine ROUANET, M. Thierry LORGERE, Mme Leïla FAROUJ, M. Christian POUSTYNIKOFF, Mme Lénéaïc STEPHAN et M. Loïc ALLIAUME. Donc, nous allons procéder au vote, et donc je vais me déplacer avec les membres du bureau que j'ai nommés, c'est-à-dire Jean-Yves LOURY, Patrick DOUDARD, Charline CACHEUX et Virginie FRABOT.

Donc, vous avez eu chacun normalement une enveloppe avec les neuf noms de la liste plus un bulletin blanc. Et pour les gens qui ont des pouvoirs, vous avez aussi une deuxième enveloppe. Donc, je vous rappelle les membres du bureau de vote, il s'agit de Patrick DOUDARD, de Jean-Yves LOURY, qui sont doyens du conseil, de Charline CACHEUX et Valérie... Virginie FRABOT, qui sont les benjamins. Et donc, je vais inviter chacun des membres du Conseil à venir voter. Et donc, je fais un appel par liste alphabétique. M. Amine AMAR. A voté. M. Alain BIDAULT. Mme Frédérique CABEDOCE. Mme Sarah CHERIF. M. Philippe CORNICHER, Mme Michèle DELASSUE. M. Éric DELPY, qui a reçu le pouvoir de M. Hervé KERIVEL. Mme Amélie DEWAS. Mme Céline DUBOST. M. Antoine GORCE. Mme Sylvaine HILLION, qui aura pour voix M. Théo FELIX. M. Nicolas JAOUEN. M. Gilles JOSSELIN. Mme Soizic LABOUX-MORIN, Mme Stéphanie LAPIE. M. Olier LE MOIGN. Mme Karine LEPINOIT-LEFRENE. M. Frédéric MIGNON. Mme Cécile MORIN-SAUVEE. M. Pierre NAVELLOU. Mme Magali PARAIRE. M. Éric PIRET. Mme Soizic ROUILLARD. Mme Nathalie ROUSSELOT. M. Tiaray TOTO-ZARASOA. Mme Charline CACHEUX. M. Patrick DOUDARD. Mme Virginie FRABOT. M. Jean-Yves LOURY.

Charline CACHEUX

Et M. François BROCHAIN.

François BROCHAIN

Je vous laisse dépouiller.

Bien, je vous annonce les résultats du vote.

Donc, concernant le vote pour l'élection des suppléants des délégués aux élections sénatoriales, aujourd'hui 5 juin 2026 :

- Sièges à pourvoir : 9
- Votants : 32
- Liste commune : 32 voix
- Bulletins nuls : 0

- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 32.

Donc, les personnes qui sont élues suppléants, je rappelle leurs noms : M. Bruno ROHON, de Mme Laurence BESSERVE, M. Thierry FAUCHOUX, Mme Sabine ROUANET, M. Thierry LORGERE, Mme Leïla FAROUJ, M. Christian POUSTYNIKOFF, Mme Lénaïc STEPHAN et M. Loïc ALLIAUME.

Merci.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-77	DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)	MAIRE

François BROCHAIN

La délibération 26-77 porte sur la désignation d'un représentant à la Commission locale d'évaluation des charges transférées, ce qu'on appelle la CLECT.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées intervient lors d'un transfert de charge de charge entre les communes et Rennes Métropole, soit à la suite de l'adhésion d'une commune à la Métropole, soit à la suite du transfert d'un équipement ou de nouvelles compétences. La commission identifie la nature, évalue le montant des dépenses et des recettes qui ne seront plus supportés par les communes et dont le transfert à la Métropole se traduira par une augmentation ou une diminution de l'attribution des compensations versée aux communes, suivant le principe de neutralité budgétaire.

Par délibération en date du 21 mai 2026, le conseil de Rennes Métropole a décidé de la création de la CLECT et a fixé la composition de celle-ci. Chaque commune sera représentée par un membre titulaire et un membre suppléant, à l'exception de la Ville de Rennes, qui, en raison de l'importance de sa population, sera représentée par deux membres titulaires et deux membres suppléants. Il revient donc au conseil municipal de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la commune de BETTON à la Commission locale d'évaluation des charges transférées, et il est proposé au conseil municipal de désigner M. Amine AMAR, membre titulaire de la CLECT, et de désigner Mme Soizic LABOUX MORIN, membre suppléant de la CLECT.

Y a-t-il des questions, des oppositions, des abstentions ? Cinq abstentions.

Merci.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-78	DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)	MAIRE

François BROCHAIN

La délibérations 26-78 porte sur la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs, ce qu'on appelle la CCID.

Cette délibération 26-78 nous invite à désigner 32 candidats auprès de la direction des finances publiques pour constituer la Commission communale des impôts directs, la CCID. Sur ces 32 membres, les services de l'État retiendront 16 membres, 8 titulaires et 8 suppléants. Cette commission se réunit une fois par an et ses compétences sont précisées dans la délibération.

Vous avez peut-être souvenir que nous avons procédé, lors du dernier Conseil municipal, à la désignation de nos 32 candidats. Après vérification, il a été constaté que quatre de ces candidats ne remplissaient pas les conditions pour être proposés, à savoir être inscrits à l'un des rôles de la fiscalité directe locale. En effet, le Code général des impôts dispose que tous les candidats doivent avoir la qualité de contribuables sur la commune. Comme la loi prévoit que cette désignation relève d'une délibération en Conseil municipal, je vous propose donc la présente délibération avec la liste suivante, par ordre alphabétique : M. Amine AMAR, Mme Laurence BESSERVE, Mme Frédérique CABEDOCE, Mme Sarah CHERIF, M. Philippe CORNICHT, Mme Michèle DELASSUE, M. Éric DELPY, Mme Amélie DEWAS, Mme Céline DUBOST, M. Thierry FAUCHOUX, Mme Virginie FRABOT, M. Antoine GORCE, Mme Sylvaine HILLION, M. Nicolas JAOUEN, M. Gilles JOSSELINE, M. Hervé KERIVEL, Mme Soizic LABOUX-MORIN, Mme Stéphanie LAPIE, M. Olier LE MOIGN, Mme Marie-Pierre LEGENDRE, Mme Karine LEPINOIT-LEFRENE, M. Thierry LORGERE, M. Jean-Yves LOURY, M. Frédéric MIGNON, M. Pierre NAVELLOU, Mme Magali PARAIRE, M. Éric PIRET, Mme Nathalie RAOULT, M. Bruno ROHON, Mme Soazig ROUILLARD, Mme Nathalie ROUSSELOT et M. Tiaray TOTO-ZARASOA. Ce sont donc les noms des contribuables proposés pour figurer dans la présente délibération au directeur départemental des finances publiques pour la désignation de la Commission communale des impôts directs.

J'espère que cette fois-ci, les 32 noms sont tous les bons.

Est-ce que vous avez des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il opposition ? Abstention ? Unanimité, merci.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-79	DESIGNATION D'UNE REPRESENTANTE A L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE RENNAISE (AUDIAR)	MAIRE

François BROCHAIN

La délibération 26-79 porte sur la désignation d'une représentante à l'AUDIAR.

L'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, l'AUDIAR, est une association loi 1901 qui remplit des missions de service public. Créée en 1972, l'agence anime un partenariat rassemblant la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, plusieurs intercommunalités, les Schémas de cohérence territoriale, ce qu'on appelle les SCOT, des pays de Rennes, Fougères, Saint-Malo et Vallons de Vilaine, ainsi que les communes de la métropole rennaise. L'AUDIAR fait partie de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, qui rassemble une cinquantaine d'agences en France.

C'est donc un organisme d'études et de réflexion dédié, conformément au Code de l'urbanisme, dans son article L.132-6, à l'accompagnement de ses membres, l'État et les collectivités territoriales. Elle a quatre grandes missions qui sont d'observer les dynamiques territoriales pour éclairer l'action publique, de mettre en perspective, d'anticiper et préparer les transitions par des contributions aux stratégies territoriales, d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques par des études et des expertises techniques, c'est donc pour nous, élus, de l'aide à la décision, et de contribuer au dialogue, à l'animation et aux coopérations territoriales, donc de la mise en partage des analyses.

Il revient donc à la commune de BETTON de désigner un représentant à l'assemblée générale, et il est proposé de désigner Mme Sarah CHERIF comme représentante auprès de l'AUDIAR.

Y a-t-il des commentaires, des oppositions ? Des abstentions ? Cinq abstentions. Merci.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-80	FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS – ADHÉSION AU DISPOSITIF « ELEC 2028 » DE L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHAT PUBLIC (UGAP) – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION	A. AMAR

François BROCHAIN

La délibération 26-80, M. Amine AMAR.

Amine AMAR

Merci, M. le Maire.

Il s'agit d'une délibération pour l'acheminement d'électricité et des services associés. La Ville de BETTON a fait le choix d'intégrer l'offre de l'UGAP depuis 2016, et le marché subséquent issu de l'accord-cadre actuellement en cours va arriver à échéance au 31 décembre 2027. Donc, l'UGAP va relancer un dispositif d'achat qui va répondre au doux nom de « Elec 2028 ». La solution d'achat proposée par l'UGAP apporte une garantie de sécurité juridique et technique aux collectivités publiques qui y adhèrent, et génère aussi des gains significatifs du fait de la massification qu'elle permet, ainsi qu'une garantie de réponse des fournisseurs.

Par ailleurs, la proposition qui est faite par l'UGAP place l'environnement et la transition énergétique de façon intéressante, puisque les collectivités ont le choix d'opter pour un approvisionnement en électricité verte jusqu'à 100 % de leurs besoins, voire, dans la prochaine offre, en électricité verte premium à haute valeur environnementale pour toute ou partie de leurs bâtiments. Les sites en autoconsommation, que cette autoconsommation soit collective ou individuelle, sont pris en considération. Dès la signature de la convention, les collectivités ont l'obligation de communiquer à l'UGAP l'ensemble de leurs besoins, et la Ville de BETTON souhaite continuer à bénéficier du dispositif proposé par l'UGAP pour sa fourniture en électricité. Il importe qu'une nouvelle convention soit signée avec cette centrale d'achat dès à présent, et le recensement des besoins que j'évoquais il y a un instant doit être transmis pour le 26 juin 2026 au plus tard.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de délibérer ce soir et d'adhérer au nouveau dispositif « Elec 2028 », « Elec 28 », pardon, de l'UGAP, en approuvant les termes de la convention entre l'UGAP et la Ville de BETTON, relative à l'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité « Elec 2028 ». D'autoriser M. le maire, ou celle ou celui qui l'aura délégué, à signer ladite convention, qui prendra fin le 31 décembre 2030, les marchés subséquents qui seront issus de la mise en concurrence, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution, de choisir un approvisionnement en électricité verte premium pour le groupe scolaire de La Haye-Renaud, qui est un choix engageant dans la mesure où l'électricité verte premium fait l'objet d'un lot dédié, et d'opter pour que l'électricité verte à hauteur de... pour de l'électricité verte, pardon, à hauteur de 100 % pour tous les autres sites fournis.

Le projet de convention vous a été transmis en annexe du présent ordre du jour. Voilà.

François BROCHAIN

Merci, M. AMAR. Y a-t-il des observations, des commentaires ? M. BIDAULT ?

Alain BIDAULT

Merci, M. le Maire.

Donc, cette délibération est pour nous l'occasion de réaffirmer deux propositions du programme de « Betton écologiste et sociale », qui était, il nous semble, partagées par la majorité actuelle. Donc, tout d'abord, nous défendons d'améliorer la production locale d'électricité pour atteindre deux objectifs essentiels : un objectif local, économique, qui parle à tout le monde, même si la rentabilité de ces installations est de plus en plus tardive, et par ailleurs un objectif global pour améliorer l'autonomie énergétique du territoire, et faire en sorte que les électrons produits soient consommés sur place plutôt que perdus lors du transport, puisque, quoi qu'il arrive, les déplacements des électrons ne sont pas contrôlables, ils vont au plus près.

Ensuite, comme vous l'avez indiqué dans votre billet du *Betton Info* du 8 juin 2026, la participation citoyenne est au cœur de votre projet municipal. Ainsi, nous pensons qu'il pourrait être intéressant de consulter la population sur les différents lieux où ces nouvelles centrales électriques locales pourraient être installées et si les habitants souhaitent être économiquement associés à ces projets. Pendant la campagne, de nombreuses idées ont été partagées par les Bettonnais et les Bettonnaises, comme par exemple équiper de panneaux photovoltaïques les parkings, la Cale, les cimetières, ou installer des petites éoliennes dans les zones artisanales, faciliter l'achat de pompes à chaleur ou de chauffe-eau solaires. Pensez-vous exercer rapidement une accélération de la construction de petites centrales électriques locales, et comment pensez-vous appuyer... vous appuyer, pardon, sur la population pour effectuer ces investissements ?

Nous vous remercions.

François BROCHAIN

D'autres commentaires ou réactions ?

Donc, juste pour vous dire, M. BIDAULT, qu'on traitera ces sujets en commission le moment venu, au fur et à mesure des projets qui vont se présenter sur la commune, déjà qui ont été présentés, et on continuera à le faire régulièrement.

Merci.

Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-81	RESTRUCTURATION DU PRIEURÉ : APPROBATION DU PROJET ET DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	S. ROUILLARD

François BROCHAIN

Délibération 26-81, Mme ROUILLARD.

Soazig ROUILLARD

Merci, M. le Maire.

Donc, moi, je vais vous présenter la restructuration du Prieuré pour que nous puissions approuver le projet, le coût prévisionnel des travaux. Donc, ce projet entre dans le cadre de la nécessaire optimisation du patrimoine communal par rapport à l'état de vétusté du bâtiment actuellement occupé par l'école de musique, et il convenait de pouvoir donner de nouvelles conditions d'exercice à cette école de musique. Nous avons donc décidé d'engager la restructuration du Prieuré.

Le Prieuré a été construit au XIV^e siècle, a bénéficié d'extensions, de transformations. Le dernier occupant était l'école privée Raoul-Follereau. La Ville en a fait l'acquisition en 2007. Certains espaces ont depuis bénéficié de légères rénovations pour être mis à disposition d'associations bettonnaises. Un bâtiment accueille l'Espace Jeunes 10-14, quant à l'ancien Prieuré, il était resté fermé au public depuis lors. Nous avons donc décidé d'engager la rénovation de ce bâtiment, tout en préservant l'architecture de ce bâtiment qui est un bâtiment patrimonial, et de pouvoir l'adapter à l'enseignement de la musique. Par délibération en date du 19 juin 2024, le conseil municipal a approuvé le programme de l'opération et fixé l'enveloppe financière affectée aux travaux à 1 980 000 euros hors taxes.

Je vous rappelle brièvement les objectifs poursuivis par la collectivité. Outre la restructuration du bâtiment et le fait qu'il soit adapté à l'enseignement de la musique : assurer de bonnes conditions, les bonnes conditions d'accueil et de travail des usagers, des enseignants, des agents municipaux, prendre en compte les performances énergétiques du bâtiment, le confort thermique, permettre l'accessibilité à tous, intégrer des objectifs en matière de santé, de sécurité, de développement durable et d'adaptation aux évolutions climatiques. Peut-être là rajouter que, en termes d'éco-matériaux notamment, nous avons été assez ambitieux avec l'utilisation d'une isolation béton de chanvre, laine de bois, ouate de cellulose, qui permettront à la fois de diminuer notre empreinte carbone, mais aussi d'améliorer justement ce confort thermique et notamment l'été. Permettre une polyvalence des espaces et aménager les abords immédiats. Les études de conception et la direction des travaux ont été confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre formée autour de M. Gilbert QUERE et de M. Christophe JOUAN, l'agence DAWAD, l'agence Force et Appui, Amor Ingénierie, Acoustibel et Execom.

En raison de la particularité du bâtiment, l'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé à la collectivité d'engager des travaux de désamiantage et de curage avant d'engager les étapes, les études du projet. Ces travaux ont été réalisés pendant l'été 2025. L'objectif de ces travaux, les travaux préalables, était de s'assurer de l'état sanitaire du bâti. Vous dire, mais ça arrive plus loin, que lors de ces travaux, enfin de ce désamiantage et de ce curage, sont apparues des fissures assez significatives dans ce bâti, qui expliquent qu'on a dû réévaluer l'enveloppe financière qu'on va vous annoncer après. Et donc, il a fallu reprendre de manière plus robuste la structure du bâtiment.

Comme pour chaque projet d'envergure, la municipalité a mis en œuvre une démarche du processus de conception intégrée afin de placer les futurs utilisateurs au cœur de la conception et mettre tous les acteurs du projet autour de la table, animés par l'Agence locale de l'énergie et du climat. Quatre ateliers ont été organisés, de septembre 2025 à février 2026. Les élus, l'équipe de maîtrise d'œuvre, la directrice et le président de l'école de management y ont participé activement à cette démarche.

L'enveloppe financière était donc fixée à 1 980 000 euros hors taxes. Compte tenu de l'évolution des prix suivant la révision des prix sur la période de février 2024 à avril 2026, et de ces travaux complémentaires dont je viens de vous parler, ainsi qu'également des travaux complémentaires sur la sécurité incendie, qu'il nous faut faire sur le bâtiment B, nous proposons de porter l'enveloppe financière à 2 300 000 euros hors taxes, ce qui correspond à une augmentation de 320 000 euros hors taxes.

Il convient à présent de valider le projet définitif. Nous vous rappelons ensuite les espaces qui sont prévus dans cet équipement : des espaces de pratique avec trois salles de formation musicale, sept studios, une salle de répétition commune, des espaces communs, une salle des professeurs, une douche, un bloc sanitaire, au niveau de l'administration deux bureaux et deux locaux techniques. L'emprise des travaux de restructuration comprend le rez-de-chaussée, le premier étage et les combles. Les deux bureaux seront implantés dans le bâtiment perpendiculaire à l'ancien Prieuré, en mitoyenneté de celui-ci, avec un accès direct à l'école de musique. L'aménagement des abords immédiats est prévu, ainsi que la reprise des branchements d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales.

Et l'équipe de maîtrise d'œuvre estime en phase avant-projet détaillé le coût prévisionnel des travaux à 2 298 000 € hors taxes. Je ne vais peut-être pas vous lire toute la liste des travaux que cela concerne.

Et donc, après avoir délibéré, il vous est proposé d'approuver le projet de restructuration de l'ancien Prieuré en école de musique, d'établir le dossier de consultation des entreprises sur la base de ce projet, de fixer l'enveloppe financière affectée aux travaux à 2 300 000 euros hors taxes, soit 2 760 000 euros TTC, d'accepter le coût prévisionnel des travaux estimé par la maîtrise d'œuvre à 2 298 000 euros hors taxes, soit 2 757 600 euros TTC, de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée en application du Code de la commande publique, et de solliciter tous les dispositifs susceptibles d'apporter un accompagnement financier à cette opération : Rennes Métropole avec le fonds métropolitain de transition énergétique, la Région avec l'appel à projets bâtiments performants, l'État avec la dotation d'équipements des territoires ruraux, et d'autres encore.

Et enfin, d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

François BROCHAIN

Merci, Mme ROUILLARD.

Avez-vous des observations, des questions ? M. JAOUEN.

Nicolas JAOUEN

Merci, M. le Maire.

Pour revenir sur ce projet qui nous a occupés ces dernières années, alors, quand on est rentrés dans la démarche PCI, c'est qu'on a pris le parti de participer à la conception de ce bâtiment, néanmoins, ça nous permet de faire aujourd'hui le retour sur l'ensemble de ce projet. Bien sûr que notre vision a toujours été que l'école de musique avait besoin d'une rénovation pour mieux accueillir ses élèves, ses professeurs, mais aussi l'ensemble des personnes qui y passent. Ça, nous n'avons jamais remis en cause, nous n'avons jamais remis en cause le besoin pour l'école de musique d'avoir des locaux plus agréables. Néanmoins, sur ce projet, nous avons remis en cause, suite à un temps, la méthode, effectivement, qui a été appliquée, le choix du lieu, le choix de ce projet structurant qui nous paraissait nécessaire d'être réalisé avec la population, pour la population, et l'importance de la concertation de l'ensemble des habitants, de l'écoute et de la transparence sur la prise des décisions au sein de ce projet. Pour le projet, on s'est retrouvé finalement avec deux projets, et on l'a souvent dit dans cette salle, et ailleurs, un projet de Prieuré, qu'il fallait rénover, et un projet d'école de musique, qu'il fallait rénover aussi, et on les a mis ensemble. C'était pourtant pas l'endroit qui paraissait, de prime abord, le mieux pour ça. Même si ce n'était pas le pire non plus.

J'en veux pour cause, même les propos de l'architecte qui, à la fin du PCI, nous a dit : « Si on avait voulu faire moins, on aurait fait une extension au Prieuré plutôt que de faire l'aménagement des combles. » C'est bien la preuve que le choix qui a été fait là est un choix, et maintenant il va falloir le poursuivre. Mais on était sur un projet qui était finalement très lié aux habitants et en tout cas très lié aux personnes qui étaient membres du conseil municipal précédent, parce que c'était un bâtiment qui leur tenait à cœur, et on peut l'entendre effectivement, mais ce ne doit pas être la seule solution. Lors du PCI, malgré tout, il y a quand même eu un point vers la fin qui était un peu embêtant, je trouve, c'est que sur le mode de chauffage, finalement, on avait le choix sur le mode de chauffage et finalement, on n'avait pas vraiment le choix parce qu'il y avait des critères de Rennes Métropole pour avoir droit à des subventions qui faisaient que certains modes de chauffage étaient écartés. Je prends par exemple le mode du chauffage électrique avec l'ajout de panneaux solaires sur le bâtiment 10-14, qui est pour

le coup bien situé parce que plein sud, une toiture vide qui ne demande qu'à être rénovée d'ailleurs. Et pourtant, ça ne correspondait pas aux critères de Rennes Métropole, donc c'est dommage que finalement, cette démarche soit arrêtée par un... qu'on soit bloqué par ce genre de choses. Parce que finalement, on aurait pu faire autrement, je pense. Néanmoins, dans le choix, il faudra garder du coup en compte que ce que nous a dit d'ailleurs les divers intervenants du PCI, c'est que le choix est un peu plus bruyant et du coup il faudra faire en sorte que les habitants du quartier ne subissent pas le bruit du système de chauffage qui sera beaucoup plus dimensionné que ce qui existe pour les pavillons d'habitants, étant donné la taille du bâtiment. Mais je suis sûr qu'on sera tous vigilants à ce point.

François BROCHAIN

Oui, d'autres interventions ?

Avant de faire une réponse peut être technique, Mme ROUILLARD, vous avez dit, M. JAOUEN, ce bâtiment tenait à cœur aux élus précédents. J'espère que c'est beaucoup plus large que les élus précédents, parce que c'est quand même le bâtiment emblématique et historique de la Ville de BETTON, et j'espère qu'il tient à cœur aux 13 000 habitants de BETTON. Voilà.

Je vous laisse faire une réponse technique, Mme ROUILLARD.

Soazig ROUILLARD

Oui, merci.

Je suis étonnée que vous citiez le fait qu'on n'aurait pas pu faire le chauffage électrique avec une production photovoltaïque associée, puisque c'est exactement ce qu'on fait. Je vous rappelle que, en fait, on va installer une PAC. La PAC, en fait, c'est du chauffage électrique avec, par contre, une meilleure efficacité. On va avoir un échange air-air pour récupérer les calories de l'air et, effectivement, ce qu'on va demander à Rennes Métropole, et ce qui est en bonne voie d'être reconnu, c'est qu'on n'a pas mis de panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment qui est patrimonial. Par contre, on est en train de développer plusieurs installations photovoltaïques sur une autoconsommation patrimoniale, et donc on va valoriser ces productions autour en autoconsommation patrimoniale pour faire reconnaître que c'est bien des énergies renouvelables, parce qu'effectivement, Rennes Métropole a un cahier des charges sur les subventions qu'elle octroie. Donc, c'est exactement ce qu'on a retenu. Ce qu'on n'a pas retenu, c'est le bois énergie parce qu'il y avait des contraintes techniques de stockage qui, effectivement, vu le bâtiment, semblaient peut-être plus compliquées. On avait également étudié la géothermie, ce qui nous a semblé une solution assez hasardeuse au vu du site et des incertitudes qu'il y avait. Il fallait d'abord creuser pour aller voir s'il y avait suffisamment de chaleur. Finalement, on est restés sur cette solution.

François BROCHAIN

M. JAOUEN.

Nicolas JAOUEN

Juste pour préciser, effectivement, notamment aux anciens élus, j'ai oublié le mot notamment, effectivement. Et oui, on choisit un système électrique, mais je parlais plus de la note, finalement, du système de notation qui influence, qui peut influencer le choix. Et du fait, effectivement, qu'on doit faire une dérogation pour ces panneaux photovoltaïques, finalement, qui sont dans un périmètre assez proche déjà. Mais c'est effectivement des détails techniques sur ce sujet-là, en tout cas.

François BROCHAIN

Mais quand vous dites, par exemple, on aurait pu mettre des panneaux solaires sur le bâtiment 10-14, vous avez continué votre phrase en disant « qui mérite aussi d'être rénové ». Ça veut dire que mettre

des panneaux solaires sur un bâtiment dont la toiture, on ne sait pas aujourd'hui si elle résiste à ce genre de chose, ce n'est pas non plus une solution pérenne. Et je vous rappelle aussi que nous avons, quand nous avons débattu de ce projet, votre projet à l'époque, c'était plutôt de faire des appartements dans le Prieuré. C'est ce qui avait été dit par l'équipe d'opposition, et donc on peut s'interroger aussi sur la pertinence de faire des appartements. Il y environ 160 mètres carrés, je crois, de bâtis, ce n'est pas forcément une solution qui aurait été très pérenne non plus.

On va s'arrêter là peut-être pour ces échanges.

Un dernier mot M. JAUEN.

Nicolas JAUEN

Oui, du coup, vous m'avez perdu avec vos appartements là, parce que je n'ai jamais entendu cette histoire, c'est pour ça. Non, sur le bâtiment du Prieuré, comme je l'ai dit en PCI, bien sûr qu'il faut le rénover avant de mettre les panneaux solaires, mais prévoir... ne serait-ce que d'avoir ce dispositif qui nous permettrait de dire, dans un premier temps, on installe ce chauffage-là, mais après, dans un deuxième temps du projet plus tard, et on s'engage auprès de la Métropole à poser des panneaux solaires, ça n'existe pas. Et c'est un dispositif qu'il aurait fallu créer si on avait voulu le faire.

François BROCHAIN

Merci, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-82	CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE CCAS, ETABLISSEMENT PUBLIC RATTACHE	A. AMAR

François BROCHAIN

Donc, nous continuons avec la délibération numéro 26-82. M. AMAR.

Amine AMAR

Merci, M. le Maire.

Il s'agit de la création d'un Comité social territorial commun à la collectivité commune de BETTON et au CCAS de BETTON, qui est un établissement public rattaché. Il est en effet possible de décider, par délibérations concordantes des organes délibérants de la commune et de l'établissement public, de créer un Comité social territorial commun, compétent pour tous les agents des deux collectivités, la commune et le CCAS, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents. Cette condition est remplie puisque la commune de BETTON compte, au 1^{er} janvier 2026, 185 agents et le CCAS de BETTON, 34 agents. Donc, la création du comité social territorial commun est possible.

Par ailleurs, une formation en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents. Je refais le même calcul que tout à l'heure et j'arrive au-dessus de 200 agents, et donc cette commission spécialisée commune sera donc possiblement aussi créée.

Le Maire, au vu de tout ça, je propose donc la création d'un Comité social territorial commun avec une formation en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail entre la commune de BETTON et son Centre communal d'action sociale, et qui sera compétente pour l'ensemble des agents des deux collectivités, et qui sera mis en place après le renouvellement général des représentants du personnel

en fonction fin d'année 2026. C'est exactement le 10 décembre 2026 que les élections professionnelles auront lieu dans les trois versants de la fonction publique.

Donc, il vous est proposé de créer un Comité social territorial commun entre la commune de BETTON et le Centre communal d'action sociale de la même ville, qui sera compétent pour l'ensemble des agents des collectivités concernées et qui sera mis en place à partir des élections du 10 décembre 2026, de mettre en place une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, qui est une formation obligatoire, de rattacher pour son fonctionnement ce Comité social territorial, ainsi que la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, à la commune de BETTON, et de transmettre pour information la délibération au président du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

François BROCHAIN

Merci, M. AMAR.

Cette délibération appelle-t-elle des commentaires ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-83	COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) LOCAL COMMUN ET DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITION DE TRAVAIL	A. AMAR

François BROCHAIN

Délibération 26-83, M. AMAR.

Amine AMAR

Merci, M. le Maire.

C'est dans le droit fil de la délibération que nous venons d'adopter, et il s'agit désormais de s'intéresser à la composition de ce Comité social territorial et de sa Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. La consultation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale présentes sur le département, réalisée par mail auprès des organisations syndicales d'Ille-et-Vilaine le 21 avril 2026, et auprès des représentants du personnel lors du dialogue social du 6 mai 2026, conduit à considérer que pour la composition du CST, ce qui est proposé, c'est de mettre en place un comité social territorial avec un nombre de représentants titulaires du personnel égal à 4, et un nombre égal de suppléants, et à instaurer le paritarisme numérique en fixant un nombre égal de représentants de la collectivité à celui des représentants du personnel, c'est-à-dire quatre titulaires et quatre suppléants, de recueillir l'avis du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics et de transmettre pour information la délibération au président du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

Je reviens une seconde sur ce que je viens de dire. « Recueillir l'avis du collège des représentants des collectivités territoriales », c'est-à-dire que nous avons le choix, choix entre la possibilité de laisser les seuls représentants du personnel émettre un avis au sein du CST ou de le faire de manière paritaire, c'est-à-dire avoir un collège employeur et un collège employés et que les deux puissent émettre leur avis. Et c'est le choix, après consultation des organisations syndicales et de nos représentants du personnel, qui a été arrêté et qui vous est proposé ce soir, je crois. Je crois que c'est plus clair de le dire comme ça.

Voilà.

François BROCHAIN

Merci. Avez-vous des observations ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-84	CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE BETTON EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT ET SERVICES ASSOCIÉS AU BÉNÉFICE DES AGENTS MUNICIPAUX ET DE CEUX DU C.C.A.S.	A. AMAR

François BROCHAIN

M. AMAR, pour la délibération 26-84.

Amine AMAR

Il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public de fournitures, des titres-restaurant, plus connus sous le nom de « tickets-restaurant », et des services associés au bénéfice des agents municipaux et de ceux du CCAS.

Vous avez eu en annexe de l'ordre du jour la convention constitutive de groupement qui est proposée pour la passation de ce marché public. Le marché des missions et de livraison de la gestion de ces titres-restaurant, dont est actuellement titulaire la société SWILE, arrivera à expiration le 31 décembre de cette année. Il est donc nécessaire de relancer une procédure de marché public. Il apparaît opportun de créer un nouveau groupement de commandes entre la Ville et le CCAS pour la passation du prochain marché de fournitures de ces titres-restaurant.

Une convention constitutive de groupement doit donc être signée entre nos deux collectivités pour définir les règles de fonctionnement du groupement, par exemple la désignation du coordinateur et la définition des missions. La Ville de BETTON assumera le rôle de coordonnateur de groupement en sa qualité de mandataire. La commission d'appel d'offres compétente pour le groupement sera celle de notre commune. La procédure de marché sera celle d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles pertinents du Code de la commande publique.

Ainsi, il vous est demandé d'accepter de constituer un groupement de commandes entre la Ville et le Centre communal d'action sociale pour la conclusion d'un marché de fournitures de titres-restaurant et de services associés, de désigner la Ville de BETTON comme coordonnateur de ce groupement, d'approuver les termes de la convention et d'autoriser M. le Maire à signer cette même convention.

Et je crois que le CCAS doit se prononcer très prochainement sur..., lundi, sur ce même groupement.

Voilà, M. le Maire.

François BROCHAIN

Merci, M. AMAR. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

DÉCISIONS DU MAIRE AU TITRE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T

François BROCHAIN

Le dernier point concerne quelques-informations.

Je voulais en particulier vous apporter quelques précisions concernant les décisions du Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT, sur la décision numéro 26-23, d'un montant de 37 350 euros hors taxes. Et donc, au titre des décisions du maire prises au titre de cet article, vous trouverez le marché d'AMO relatif au projet de nouvelle cuisine centrale. Ce projet, qui suit les réflexions engagées sous le précédent mandat, sera présenté lors d'une commission environnement, agriculture, bâtiments publics et transition énergétique le 30 juin prochain. C'est un projet important.

Et donc, comme on le fait régulièrement, cette commission est ouverte à toutes et tous. « Assistance à maîtrise d'ouvrage » pour AMO, pardon.

POINT SUR LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS (V. FRABOT)
--

François BROCHAIN

Un point sur la collectivité eau du bassin rennais. Mme FRABOT.

Virginie FRABOT

Merci, M. le Maire.

Effectivement, j'ai été sollicitée afin de participer au comité syndical de l'Eau du bassin rennais. Pour les nombreux nouveaux élus qui ne connaissent pas forcément ce dont il s'agit, je vais faire une rapide présentation.

Donc, le CEBR, Comité syndical de l'Eau du bassin rennais, c'est un syndicat mixte administré par un comité de 48 élus qui sont issus des 82 communes de Montfort Communauté, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, Brocéliande Communauté, Saint-Main-Montauban Communauté, Vallons de Haute-Bretagne Communauté, et pour finir, Rennes Métropole. Le comité syndical, c'est également différents programmes pour préserver la ressource tels que Terre de source avec les agriculteurs, le programme EcoD'eau, qui comprend une vingtaine d'actions pour favoriser les économies d'eau.

Le CEBR fait aussi des choix stratégiques avec des travaux de renouvellement et de modernisation des installations de production, et c'est aussi une tarification écologique et sociale de l'eau. Ludovic Brossard, le nouveau président du CEBR, m'a proposé également de participer au bureau, et dans ce cadre, j'ai également été élue représentante de l'Eau du bassin Rennais au syndicat du bassin versant du Couesnon. Et juste pour finir, au niveau de l'eau, je voudrais juste vous inviter tous, élus, Bettonnais, Bettonnaises, à vous mobiliser pour l'eau ce dimanche 7 juin, sur le mail François-Mitterrand à partir de midi.

Voilà, merci.

François BROCHAIN

Merci, Mme FRABOT.

Cette nomination montre aussi l'importance que la Ville de Betton porte à la qualité des eaux. On en a parlé il n'y a pas si longtemps que ça en conseil municipal, donc avec votre participation, on en saura régulièrement plus sur ce fonctionnement.

Terminer par quelques remerciements, ceux de...

Alain BIDAULT

S'il vous plaît ?

François BROCHAIN

Pardon, excusez-moi. M. BIDAULT.

Alain BIDAULT

Merci.

Donc, si j'ai bien compris, les différentes questions qu'on a posées au Conseil municipal précédent donc s'adressent à Virginie FRABOT, c'est ça ? Sur la partie recherche sur l'eau, il y avait l'eau abondante, l'eau en restriction, les impacts sur BETTON, c'est bien ça ? C'est la personne qui va nous représenter au niveau de l'eau à la région et, également, est-ce que vous allez participer au groupe de travail qui s'appelle « Plan de sobriété de l'eau », qui est prévu par Rennes Métropole ?

François BROCHAIN

Donc, effectivement, Virginie FRABOT, par sa nomination, elle sera une interlocutrice privilégiée. Ça ne veut pas dire qu'elle sera la seule à connaître ce qui se passe au niveau de l'Eau du bassin rennais, mais ça n'empêche aussi qu'au travers de cette nomination, on aura la capacité à faire des retours réguliers sur les évolutions pour BETTON.

Ça répond à votre question, je pense ?

Virginie FRABOT

Concernant le plan sobriété eau, pour le moment, on est au début. Je ne peux pas encore répondre pour ces questions-là.

Alain BIDAULT

Je ne demandais pas des réponses aux questions tout de suite. Mais en revanche, pour le groupe de travail, est-ce que...

Virginie FRABOT

Le groupe de travail, justement, c'est ce que je disais justement.

Alain BIDAULT

Il n'est pas mis en place celui-là ?

Virginie FRABOT

Non, pas encore.

Alain BIDAULT

Merci.

François BROCHAIN

Voilà, donc, pas d'autres questions ?

REMERCIEMENTS

François BROCHAIN

Les remerciements de l'EFS, Établissement français du sang, pour la dernière collecte des 10 et 11 avril. 69 personnes qui ont donné le 10 avril, 68 le 11 avril, et donc ça correspond à 600 dons au total, qui sont nécessaires pour l'approvisionnement régional quotidien de l'EFS. Et la participation de Beton est toujours remarquée et remarquable.

QUESTIONS DIVERSES

François BROCHAIN

Est-ce que vous avez des questions diverses ? M. JAOUEN et Mme PARAIRE. Mme PARAIRE et M. JAOUEN.

Magali PARAIRE

Merci, M. le Maire.

Fin mai, nous avons connu un épisode précoce de canicule, notre département ayant été classé en vigilance canicule jaune puis orange. Selon les scientifiques, avec le réchauffement climatique, ces épisodes vont être amenés à se reproduire régulièrement et nous ne sommes pas à l'abri qu'avant l'automne, en juin, juillet ou même septembre, une nouvelle canicule s'installe à Beton. Au-delà des précautions d'usage et des bons comportements à adopter lors de cet événement climatique que vous avez pu diffuser, et le recensement déjà mis en place des personnes fragiles, âgées ou isolées, je souhaiterais évoquer ce soir la gestion de la canicule dans les écoles.

En effet, à l'école des Mézières, pour parler de celle que je côtoie. La chaleur est montée jusqu'à 36 degrés dans les classes les plus exposées. L'école ne peut pas être ventilée la nuit aux heures les plus fraîches, et donc, de jour en jour, la chaleur s'est accumulée. Les enfants et les adultes ont souffert de cette chaleur, plusieurs enfants ont eu des nausées et de forts maux de tête. Pour huit classes, deux climatiseurs mobiles ont été amenés par la mairie, ces deux climatiseurs nécessitant de laisser une porte ou une fenêtre ouverte, ce qui diminue fortement leur efficacité. À la demande du directeur, un seul ventilateur a pu être fourni. Le vendredi matin, le dernier jour de la canicule, les services ayant répondu à l'école qu'ils ne possédaient pas plus de matériel.

Y a-t-il un protocole mis en place pour protéger nos enfants et les personnels intervenant dans les écoles dès lors que nous passons en vigilance canicule ? Les mesures d'urgence actuellement ne suffisent pas. Un protocole permettrait, par exemple, que les climatiseurs, ventilateurs et autres brumisateurs soient automatiquement déposés dans les écoles dès l'annonce des fortes chaleurs, sans attendre que chaque école en fasse la demande. Des familles pourraient être sollicitées pour son élaboration. Avez-vous d'ailleurs prévu d'acheter plus de ventilateurs ou de climatiseurs rapidement ? Il faut également réfléchir à plus long terme en végétalisant les cours de récréation et en créant des ombrages naturels ou artificiels devant les fenêtres des classes les plus exposées, car les stores qui ont pu être mis en place aux précédents mandats améliorent le confort uniquement en période de chaleur classique, mais ne suffisent malheureusement pas lors des épisodes de canicule.

Merci.

François BROCHAIN

M. JAOUEN.

Nicolas JAOUEN

Alors, je vais commencer par une question qui concernait plus les déclarations d'intention d'aliéner n'ayant pas donné lieu à préemption, mais je n'ai pas entendu à ce moment-là. Du coup, je reviens un petit peu en arrière.

Il y a quelque temps, on avait acheté... enfin, on avait acheté, la mairie avait préempté via Rennes Métropole le 9 rue du Trégor, à côté du cinéma, pour remettre dans le contexte. Il n'y a pas longtemps, le 35 rue du Parc, qui est la maison qui est située derrière le 9 rue du Trégor a été disponible à la vente, et du coup, j'aurais voulu connaître les intentions de la mairie concernant ce bien, et pareil, s'il y avait un projet qui était éventuellement déjà pensé, et est-ce que les habitants du du coup, du 37, du 11 et du cinéma seraient intégrés au dispositif pour créer un projet sur le sujet ?

Et une autre question qui vient plus des habitants pour le coup, c'était sur l'élagage des routes, enfin plutôt des trottoirs. Si on comprend, bien sûr, le fait qu'il n'y ait pas tonte rase sur la ville, par contre, effectivement, il est évident de remarquer qu'il y a des endroits où les trottoirs deviennent un peu plus

difficiles d'accès pour les personnes à mobilité réduite, et du coup, c'était pour savoir s'il y avait un... un passage qui était prévu des services sur ce sujet pour pouvoir répondre aux personnes qui nous ont sollicité.

Merci.

François BROCHAIN

Alors, dans l'ordre, pour répondre à Mme PARAIRE. L'école des Mézières, évoquée, et je crois la seule école de la ville à être équipée de capteurs de température. Nos capteurs, tels qu'ils sont positionnés, n'ont pas mesuré 36 degrés, mais 32,6. C'est un petit peu moins que ce que vous notez. Maintenant, même 32,6, c'est déjà trop chaud. On est d'accord.

Après, deuxième point, c'est que cette canicule de mai, comme vous le savez, comme je pense que vous êtes tous au courant, c'est quelque chose qui était inattendu et très exceptionnel. On a battu tous les records à cette période de l'année, et ça n'empêche quand même que la Ville, autant qu'elle a pu le faire, a réagi immédiatement en proposant, pour chaque école, une salle climatisée, voire des ventilateurs, en proposant un certain nombre d'aménagements aussi, en travaillant avec l'Éducation nationale et ses représentants pour essayer de faire en sorte aussi que les cours puissent être adaptés. Ça n'empêche qu'il y a quand même beaucoup de choses encore qui restent à faire.

Et en particulier, ce qu'on a acté, c'est de, au sein de notre plan... ce qu'on appelle le plan communal de sauvegarde, c'est d'avoir des déclencheurs en cas d'alerte orange canicule, ce qui n'était pas aujourd'hui indiqué, ce qui va être ajouté, de manière à ce qu'il y ait un protocole bien plus précis qui soit suivi.

Alors, je dirais, là, on a été un peu pris de court. On a du matériel qui a été commandé également, des ventilateurs, des rafraîchisseurs. Il se trouve que tout le monde est débordé, tout le monde commande, et il y a des ruptures de stock un peu partout, mais ils sont en commande et ils arrivent. L'idée, ce n'est pas de se laisser dépasser régulièrement, c'est d'anticiper autant que possible.

Alors, sur la question de M. JAOUEN concernant les DIA, enfin indirectement les DIA, parce que là, on ne parle pas de sujets qui concernent la rue du Trégor, mais sur la maison que vous avez vu en vente, je ne sais pas si c'est celle dont on parle, mais nous, on a rencontré les propriétaires. J'ai rencontré des propriétaires avec M. FELIX qui sont venus voir la mairie, justement, pour une opération de vente, sachant qu'au niveau du PLUi, le zonage permet pour demain, pour plus tard, une création d'un ensemble de collectifs sur ce point. Et donc, les personnes qu'on a rencontrées, les propriétaires, voulaient avoir l'avis de la municipalité sur une éventuelle préemption. On leur a dit que si la maison était en vente, on préempterait. Voilà l'état des choses à ce jour.

Concernant l'élagage des trottoirs, je ne sais pas trop ce que c'est qu'un élagage de trottoirs. J'imagine que vous parlez éventuellement d'herbes sur les trottoirs, c'est ça ? Comme ça qu'il faut le comprendre ?

Alain BIDAULT

On nous a montré un certain nombre de photos, alors il n'y en a pas non plus dix mille, avec des trottoirs qui sont envahis par des petits buissons, où là où une poussette ou un fauteuil roulant, ça ne passe plus. C'est dommage, je n'ai pas en tête les adresses exactes, mais oui, ce sont des élagages de buissons ou de petits arbustes, voire d'arbres un peu plus gros, ou de haies... et des ronces.

François BROCHAIN

Bon, alors, il y a pour ça un service Espace vert à la Ville de BETTON. Il ne faut pas forcément attendre. Les Bettonnais le savent, en général, quand ils ont besoin de signaler une difficulté, ils le signalent, et les services interviennent. Il faut aussi se dire qu'au mois de mai, quand il fait tout d'un coup 30 degrés, tout se met à pousser en quelques jours. Donc, ajuster la charge par rapport à la rapidité de la pousse peut être difficile, mais l'objectif n'est pas de laisser les trottoirs être envahis par des ronces, et je pense que le réflexe à avoir, même si c'est vous qui êtes informés d'une problématique particulière, c'est de diriger les habitants concernés, ou ceux qui veulent nous en faire part, vers les services de la ville pour qu'il y ait une réaction qui soit menée.

Nicolas JAOUEN

Juste pour préciser, c'est une question qui nous est arrivée aujourd'hui, donc on n'a pas pu faire... prévenir les services, ou qui que ce soit d'autre dans un délai aussi court.

François BROCHAIN

Merci.

Je propose de passer la parole au public, s'il a des questions ou des interventions. Pas d'intervention du public.

Je vous remercie, donc je propose de lever la séance et vous souhaite un bon week-end.

Merci, au revoir.

La Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Michèle DELASSUE

François BROCHAIN